

Département des Ardennes

MAIRIE DE

08220 CHAUMONT-PORCIEN

Tél : 03.24.72.32.89

Procès-verbal séance du 11 avril 2023

Convocation le 31/03/2023

Le mardi 11 avril 2023 à 18h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur Guy CAMUS, Maire.

Présents : Mesdames BENOIT Francine, MUTEREL Nadine, BERNARD Marie-Claude, messieurs LANEAU Philippe, SAMYN Philippe, JADART Michel, MATHIEU Laurent et PAIN Anthony.

Absent excusé : Monsieur DEVIE Jean

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PAIN

Ordre du Jour :

- Procès-verbal séance du 8 mars 2023
- Vote des subventions de fonctionnement aux Associations
- Convention d'adhésion au Plan Climat Energie Communal (PCEC) en partenariat avec l'Agence Local d'Énergie (ALE)
 - Encaissement d'un chèque
 - Amortissement subvention versée au pôle scolaire de Chaumont-Porcien
 - Tarif "redevance électricité" pour foodtruck
 - Tarif travaux de débroussaillage
 - Votes des taux de taxes locales 2023
 - Travaux d'investissement
 - Chauffage béguinage, maison des services, école de musique et salon de coiffure
 - Présentation et vote du budget primitif 2023
 - Questions diverses

- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Anthony PAIN est désigné, secrétaire de séance.

- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MARS 2023

Le procès-verbal de la séance du 08 mars 2023 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

- VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Pour rappel, liste des Associations et montant des subventions attribuées sur l'exercice 2022 : 9 700.00€

ADMR animation locale : 150.00 €

AFR JOIE DE VIVRE CLUB du 3^{ème} âge : 150.00 €

OCCE 08 Coopérative scolaire : 300.00 €

AMICALE des parents d'élèves : 400.00 €

UNION des anciens combattants : 200.00 €

ASSOCIATION multi activité : 150.00 €

ASSOCIATION fêtes et loisirs : 4 000.00 €

UNION sportive de Chaumont-Porcien : 600.00€

AMICALE des sapeurs-pompiers : 600.00 €

ECOLE de musique : 200.00 € + (500.00 € de subvention exceptionnelle)

VELO club de Rocquigny : 50.00 €

ASSOCIATION sauvegarde du patrimoine : 200.00 €

ASSOCIATION des Donneurs de sang bénévoles du Rethélois : 50.00 €

ASSOCIATION du lavoir fleuri : 150.00 €

ASSOCIATION passion fleurs : 1 500.00 €

Fédération Nationale de la Protection Civile (aide au peuple ukrainien) : 500.00 €

Monsieur Guy CAMUS fait remarquer que l'Amicale des parents d'élèves et l'Association multi activité ne font qu'un. La subvention doit être versée à l'Association multi activité pour un montant de 550.00 €

L'Association du lavoir fleuri de WADIMONT, présidée par Madame Francine BENOIT, sera dissoute cette année. La subvention ne sera donc pas versée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents, le montant des subventions destinées aux Associations comme suit :

ADMR animation locale : 150.00 €
AFR JOIE DE VIVRE CLUB du 3^{ème} âge : 150.00 €
OCCE 08 Coopérative scolaire : 300.00 €
UNION des anciens combattants : 200.00 €
ASSOCIATION multi activité : 550.00 €
ASSOCIATION fêtes et loisirs : 4 000.00 €
UNION sportive de Chaumont-Porcien : 600.00€
AMICALE des sapeurs-pompiers : 600.00 €
ECOLE de musique : 200.00 €
VELO club de Rocquigny : 50.00 €
ASSOCIATION sauvegarde du patrimoine : 200.00 €
ASSOCIATION des Donneurs de sang bénévoles du Rethémois : 50.00 €
ASSOCIATION passion fleurs : 1 500.00 €

Dépenses inscrites à l'article 65748 (subv. De fonctionnement aux autres personnes de droit privé) du budget primitif 2023.

- CONVENTION D'ADHESION Au Plan Climat Energie Communal (PCEC) en partenariat avec l'Agence Locale d'Energie (ALE)

Le PCEC est un outil pour la maîtrise des consommations énergétiques dans les communes. En 2017 une convention avait été signée entre l'ALE, les Crêtes Pré ardennaises et la commune. La commune peut réadhérer pour une année supplémentaire. Le montant de la cotisation serait pris charge à 25% par la communauté de communes. Soit un coût de 483.57 € après prise en charge de 25% par les Crêtes Pré ardennaises.

Cette convention est nécessaire pour que l'ALE puisse nous transmettre le rapport sur la salle des fêtes

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décident de prolonger la mise en œuvre du Plan Climat Energie Communal pour une durée de 1 an avec une prise en charge de la Communauté de Communes à hauteur de 25%.
- autorisent le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes des Crêtes pré ardennaises et l'ALE.

Monsieur Philippe LANEAU précise que cette adhésion va se traduire par la mise à disposition d'une personne « ressource en énergie » permettant à la commune d'être conseillée et accompagnée dans les projets d'économies d'énergies. Notamment pour nos logements mais également pour obtenir le rapport de la salle des fêtes.

- ENCAISSEMENT CHEQUE

La SCP LEDOUX FERRI RIOU JACQUES TOUCHON MAYOLET, Avocats, nous adresse un chèque d'un montant de 50.00 euros, concernant l'affaire DUVALLET.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, l'encaissement de ce chèque.

- VERIFICATION DES POTEaux ET OU BOUCHES A INCENDIE

Pour information

La Communauté de Communes des Crêtes pré ardennaises a lancé une consultation concernant la vérification des poteaux et ou bouches à incendie, qui était réalisée auparavant par le SDIS. L'offre tarifaire de la société CB FEU a été retenue. Le tarif a été négocié à l'unité. La vérification poteau incendie et ou bouche incendie est de 28.00 € H.T. La commune peut prendre contact directement avec la société CB FEU.

C'est une dépense de fonctionnement, obligatoire et annuelle.

- AMORTISSEMENT SUBVENTION VERSEE AU POLE SCOLAIRE DE CHAUMONT-PORCIEN

La commune a versé en 2022 une subvention d'un montant de 21 026.00 € pour la rénovation thermique du pôle scolaire. La durée maximale d'amortissement est de 30 ans, mais sur les conseils du service comptable de Rethel, afin de ne pas

trop alourdir les charges de fonctionnement, il est conseillé de ne pas voter une durée d'amortissement trop courte (de 10 à 20 ans semblerait adapté). Il est proposé un amortissement sur une durée de 10 ans.

Les opérations budgétaires sont les suivantes :

Inscription en dépenses de fonctionnement : article 681, montant 2 103.00 €

Inscription en recettes d'investissement : article 2804182, montant 2 103.00 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents, l'amortissement sur une durée de 10 ans.

- FRITERIE DU VENDREDI SOIR

Suite à l'autorisation temporaire d'utilisation du domaine public sur la commune de CHAUMONT-PORCIEN, Monsieur VALENZISI Franck installe son foodtruck le vendredi soir de 18h00 à 21h30, devant la Mairie. Celui-ci souhaite avoir l'électricité moyennant une redevance.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixent le montant de la redevance « électricité » à 10 € par utilisation.

- TARIF DEBROUSSAILLAGE

Selon l'article D161-24 du code rural, les branches des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux ou voies communales, doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les propriétaires privés doivent donc respecter ces obligations d'élagage, de leur propre chef.

Cette obligation n'étant pas toujours respectée, après constat, il est procédé à l'exécution forcée des travaux d'élagage aux frais des propriétaires.

Considérant que la commune est appelée à débroussailler chez des propriétaires ou exploitants ne respectant pas la loi, Les membres du Conseil Municipal,

Décident à l'unanimité des membres présents, de fixer le montant de la prestation de débroussaillage à 72.00 € T.T.C de l'heure.

- VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES 2023

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.

A partir de 2023, **un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté tous les ans.**

2 options possibles :

- maintien du taux de TH appliqué en 2022 (taux voté en 2019 et figé jusqu'en 2022, soit 26.85%
- modulation du taux 2022 à la hausse ou à la baisse

Les membres du Conseil Municipal

Décident à l'unanimité des membres présents, moins deux voix, de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation.

Le taux est reconduit à 26.85 %.

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des Taxes locales directes pour 2023.

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré,

Décident à l'unanimité des membres présents, de reconduire les taux des taxes foncières pour l'année 2023, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 49.73 %
- Taxe foncière (non bâti) : 31.36 %
- Taxe d'habitation (TH) : 26.85 %

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Pour rappel :

Programme d'investissement 2023 présenté en séance du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2022.

Commission bâtiments, environnement et cimetières :

- Remplacement porte accès à l'étage du 26 place de la mairie
- Remplacement des portes d'entrée de la salle des fêtes.

Une demande de subvention a été demandée auprès de la DETR, pour les portes citées ci-dessus. En attente de la notification à ce jour.

Pour ce même dossier, un courrier reçu en date du 14 mars 2023, de la Direction Régionale des affaires culturelles Grand-Est Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Ardennes, émet un avis technique défavorable pour les raisons suivantes :

« La salle des fêtes de Chaumont-Porcien est une construction qualitative en pan-de-bois. Le projet prévoit la pose de portes contemporaines en plastique ou en aluminium. Cela ne respecte pas les dispositions d'origine. La porte d'entrée ancienne, ne doit pas être remplacée par un produit standard, sans caractère. Il convient de la conserver et de la restaurer si nécessaire ».

- Rénovation murs et piliers église de Chaumont-Porcien.

Subvention accordée par le Conseil Régional en mars 2023, d'un montant de 5 402.50 euros, au titre du Pacte Ardennes.

Pour la demande de DETR, pas de réponse à ce jour. Subvention sollicitée d'un montant de 2 161.00 €

Coût total estimé pour la rénovation murs et piliers église : 10 805.00 € H. T

Commission voirie et assainissements :

Réfection complète de la voirie, pour les secteurs suivants :

Commune rattachée de WADIMONT

- Rue des juifs (plan N° 1)
- Rue du haut vent (plan N° 2)
- Chemin du château d'eau (plan N° 3)

PAGAN

- Route de pagan (plan N° 4)
- Rue Etant de PAGAN (plan N° 5)

PLACE A LYS

Limite de GIVRON (plan N° 6)

ROUTE DE MAUROY (plan N° 7)

ROUTE DE PAGAN (belouma. PLAN N° 8)

ROUTE DE PAGAN (la fabrique) PLAN N° 9

Coût total estimé : 79 600 € H.T

DETR : Actuellement pas de réponse concernant les demandes de subventions. Subvention sollicitée d'un montant de 23 880.00 € H.T

FONDS DE CONCOURS : Une subvention sera sollicitée auprès de la Communauté de Communes des Crêtes pré ardennaises, courant mai. Reste à allouer 9 981.49 € pour la commune.

Resterait à charge de la commune la somme de 45 738.51 € H.T pour les travaux de voirie.

Abris de Saint-Berthauld :

Monsieur Philippe LANEAU revient sur la toiture de l'abris de Saint-Berthauld. Après consultation, et selon un devis, l'achat des tôles coûterait 1 100.00 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal acceptent la remise en état de l'abris et la dépense. Les travaux doivent être réalisés avant la fête de Saint Berthauld.

- ACHAT MATERIEL TECHNIQUE

Les agents communaux souhaitent les équipements suivants :

Broyeur d'accotement à 5 119.00 € H.T

Ou

Broyeur composteur à 2 072.50 € H.T

Balayeuse à 2 816.00 € H.T

Bac de ramassage à 1 034.00 € H.T

Après débat, les membres du Conseil Municipal, décident que le plus important est l'achat d'une balayeuse automotrice.

- LOGEMENT 14 PLACE DE LA MAIRIE

La locataire a réclamé (par courrier) une rampe dans la montée d'escalier, pour des raisons de sécurité. Pour ne pas réduire la montée d'escalier, il faut étudier la pose d'une corde ou d'une rampe démontable.

- DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DANS NOTRE COMMUNE

Par courrier en date du 2 avril 2023, monsieur CANNEAUX Olivier, représentant de l'Association Le Pâquis, demande l'autorisation de passage en quad, sur les chemins communaux et d'exploitations. La fête de la randonnée organisée par l'Association aura lieu le dimanche 11 juin 2023 de 9h à 19h. L'Association souhaite effectuer une pause de demi parcours sur le site de Saint Berthauld. Les quads seraient stationnés sur le chemin rural dit « des quatre-vingt verges ». Un seul véhicule serait utilisé afin de permettre aux randonneurs de bénéficier de leur collation tout en profitant du point de vue. Monsieur Jean DEVIE, président de l'Association foncière de Chaumont-Porcien ayant donné son accord pour le passage sur les chemins communaux et d'exploitations, les membres du Conseil Municipal acceptent cette demande, mais refusent l'accès du site de Saint-Berthauld aux quads. Seul un véhicule est autorisé pour transporter la collation sur le site.

- PROJET EOLIEN DES QUATRE PEUPLIERS

Par courrier en date du 30 mars 2023, Monsieur LEGER Jean-Louis, demeurant au 5 rue de Chaumont à WADIMONT, nous interpelle sur le changement de destination d'une habitation en bâtiment agricole ». Lecture du courrier en séance. Monsieur Le Maire est chargé d'apporter une réponse.

- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Les membres de la commission des finances se sont réunis le mercredi 5 avril 2023.

Départ de Madame Nadine MUTEREL.

Les Membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2023, faisant apparaître :

En recette de fonctionnement, un total prévisionnel de 717 938.99 €

En dépense de fonctionnement, un total prévisionnel de 717 938.99 €

- CHAUFFAGE BEGUINAGE

La Communauté de Communes des Crêtes pré ardennaises propose, le remplacement de la chaudière de la commune par la pose d'une chaudière à granulés.

Deux scénarios sont à envisager :

- 1^{ère} proposition : installation d'une chaufferie uniquement pour le béguinage

- 2^{ème} proposition : installation d'une chaufferie en commun pour le béguinage, la maison des services et les locaux de l'ancienne école (école de musique et salon de coiffure).

Après débats :

Les membres du Conseil Municipal,

Refusent à 4 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention, l'installation d'une chaufferie en commun (2^{ème} proposition).

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises se chargera de l'installation de chauffage pour les appartements du béguinage.

La Commune doit étudier rapidement un nouveau chauffage, avant que la chaudière ne tombe en panne.

- QUESTIONS DIVERSES.

La poste de CHAUMONT-PORCIEN

Le Maire expose que La Poste souhaite mettre en vente le bâtiment où se situe actuellement le bureau de poste.

Dans un proche avenir, si La Poste se désengage et pour éviter la fermeture du bureau de poste à Chaumont-Porcien, il pourrait être créer une agence postale communale, dans les locaux actuels ou dans un autre bâtiment communal.

Un autre projet pourrait voir le jour dans ces locaux. Celui de l'implantation d'une boucherie.

Suite à la visite du bâtiment, et compte tenu de son état actuel, les membres du Conseil Municipal, proposent l'achat du bâtiment pour un montant de 30 000.00 €.

Demande de subvention exceptionnelle

L'Association passion fleurs sollicite les membres du Conseil Municipal, pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 250.00 € pour le financement d'une animation présente sur le marché aux fleurs du 1^{er} mai 2023, organisé par l'Association.

A savoir, la location d'une structure gonflable pour la journée, d'un montant de 250.00 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Acceptent le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association passion fleurs de 250.00 € pour l'animation du marché aux fleurs du 1^{er} mai 2023.

Fête de SAINT-BERTHAULD

Concernant l'animation sono, Monsieur Guy CAMUS, précise que c'est l'Association Fêtes et Loisirs qui prendra en charge la dépense.

Feu d'artifice du 14 juillet

La commune prendra à sa charge la dépense.

Demande de rendez-vous avec la Fondation du Patrimoine

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Chaumont-Porcien (ASPCP), par courrier en date du 6 avril 2023, souhaite obtenir un rendez-vous, afin de rencontrer un représentant de la fondation du patrimoine, concernant la restauration de la façade de la salle des fêtes.

Monsieur CAMUS Guy, demande à Monsieur CONCE Sébastien (présent dans l'assemblée) de prendre contact avec la fondation du Patrimoine et de revenir vers nous, dès l'obtention d'une date de rencontre.

Questions de Monsieur Anthony PAIN

- Le bois de Chatillon sera-t-il replanté ?

- Le dépôt à déchets inertes est encombré, qui procède à l'enlèvement ?

Monsieur CAMUS informe qu'il sera demandé à l'entreprise GUICHARD de repousser les déchets.

- La demande de l'usager de la rue de la pisselotte a-t-elle été prise en compte.

Monsieur CAMUS répond que la demande n'est pas traitée

Bois de Saint-Berthauld : intervention de Monsieur Philippe LANEAU

Les bouts de deux mètres sont toujours sur place. Pour cause de mauvais temps, l'entreprise n'a pu intervenir. Un délai supplémentaire a été donné. Le marchand de bois doit intervenir avant le 30 avril 2023 dernier délais. Passé ce délai, le marchand de bois est prévenu que la commune récupère le bois et le mets en vente. Un tarif doit être voté.

Les Membres du Conseil Municipal, décident de proposer la vente de bois à la population sur la base des conditions et tarifs suivants :

- Bois de chauffage coupés en 2 mètres, dans les bois de Saint-Berthauld à 12.00 €/m³ si nettoyage du site
- Bois de chauffage coupés en 2 mètres, dans les bois de Saint-Berthauld à 17.00 €/m³ sans nettoyage du site

Marché aux fleurs et brocante du 1^{er} mai 2023

L'Association passion fleurs souhaite occuper l'atelier communal pour y installer une petite restauration. Monsieur LANEAU demande l'autorisation à Monsieur Le Maire et souhaite que l'atelier soit nettoyé.

Monsieur CAMUS donne son accord.

Foire d'automne et brocante du 17 septembre 2023

Madame BERNARD Marie-Claude informe les membres du conseil que des bulletins d'inscription sont à leurs disposition pour diffusion.

Séance levée à 20h15.

Le secrétaire de séance
Anthony PAIN



Le Maire
Guy CAMUS

